



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 18 juillet 2017

Contre Macron et sa politique pro-patronale, Mobilisons-nous !

Après avoir reçu le soutien appuyé du Medef pour la politique d'austérité qu'il entend imposer aux travailleurs, c'est au tour du Fonds Monétaire International de le féliciter « pour sa volonté d'assouplir le marché du travail et d'assainir les finances publiques ». Cette institution qui sous prétexte de rétablir la salubrité des finances publiques partout dans le monde, étrangle les peuples en leur imposant baisses de salaires et de retraites et coupes claires dans les budgets sociaux, comme en Grèce, salue la « stratégie de réforme vaste et ambitieuse (du président français) qui intègre plus de flexibilité au niveau des entreprises, la refonte de l'assurance-chômage et un renforcement des dispositifs d'apprentissage et de formation professionnelle ».

Plus de liberté pour le patronat pour exploiter les travailleurs, moins de redistribution de richesses au travers des dépenses publiques en faveur des classes populaires, le programme de Macron ne peut plaire qu'aux riches, c'est certain !

Il a tout en revanche pour déplaire aux salariés, aux jeunes sans emplois, ballotés de contrats bidon en formations sans débouchés, aux chômeurs de longues durée et aux retraités abonnés aux pensions scandaleusement basses et gelées depuis des années.

Eh bien ces nouvelles attaques contre les droits et le niveau de vie de la classe ouvrière doit recevoir la réponse adéquate : la mobilisation et la lutte de tous les exploités.

La CGT et la CGTR appellent à la grève et aux rassemblements les plus larges, les plus massifs, le 12 septembre prochain. Il faut les préparer dès aujourd'hui activement, en parler partout dans les entreprises, les quartiers, dans nos familles pour que cette journée soit une réussite et montre à Macron et aux patrons que les travailleurs ne se laisseront pas dépouiller sans broncher et qu'il faudra compter avec leurs revendications : interdiction des licenciements – pas de salaire, pas de retraite inférieurs à 1800 € net, assez de prélèvements sur les salaires et les retraites, aux patrons de payer !

Grève victorieuse à la pharmacie de Bras Fusil

Lundi 3 juillet, 6 employés sur 8 de la pharmacie de Bras Fusil entamaient une grève pour l'augmentation de leurs salaires. Leur objectif était d'obtenir 250 € d'augmentation net mensuelle.

Le soir même, ils obtenaient 240 € brut et décidaient sur cette victoire de reprendre le travail le lendemain.

Une action collective qui a porté ses fruits, que l'URE-CGTR a soutenue et qui montre que la lutte paie !

Largen néna... dans les poches du patronat !

Si les salaires des employés de pharmacie sont à la traîne, il n'en est pas de même pour les revenus des pharmaciens.

Une étude de l'IEDOM sur les pharmacies de la Réunion en 2015 fait ressortir que plus de la moitié d'entre elles réalisent un chiffre d'affaire de plus de 1,9 millions d'euros contre 1,7 au niveau national. Leur taux de marge atteignant 39,4 % contre 36 % en métropole.

L'IEDOM explique la rentabilité des pharmacies réunionnaises par deux causes : le prix des médicaments vendus 26,4 % plus cher qu'en France... et par « le coût relativement moindre du personnel de la Réunion ».

Les travailleurs des pharmacies auraient donc bien tort de ne pas revendiquer de meilleurs salaires puisque leurs patrons sont riches à millions !

Grève générale à Mayotte

Jeudi 13 juillet la CGT Mayotte a lancé un appel à la grève générale reconductible à partir de lundi 17 juillet.

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

Le mot d'ordre de grève a été suivi par des salariés qui ont manifesté dans leurs entreprises, notamment BDM, Colas, ETPC, MCG, etc... et dans les rues des Communes de Mamoudzou et Koungou.

Dans un communiqué le secrétaire général de la CGT-Ma, Salim NAHOUDA, a indiqué qu' « aucun pouvoir n'a appelé à des négociations. De ce fait, la grève est reconduite pour le 18/07/2017. »

Les travailleurs de Mayotte revendiquent la revalorisation immédiate de la grille interpro, la revalorisation immédiate de la grille du BTP à 90% de la grille salariale base 39h de décembre 2016 de l'accord départemental du BTP de La Réunion et de l'accord du 15 avril 2016 relatif aux salaires et aux primes pour l'année 2016, l'application immédiate des Conventions Collectives Nationales, l'application immédiate du titre de restauration, l'application immédiate du compte pénibilité, l'application immédiate de l'épargne salariale, de l'intéressement et de la participation aux bénéfices, l'application immédiate de la participation des représentants du personnel aux AG, CA et conseils de toutes les sociétés, l'application des 35 heures pour tous les salariés.

Ce mouvement qui touche l'ensemble des secteurs d'activité survient après que les ouvriers de Colas et ceux de la carrière ETPC appartenant au même groupe, soient eux-mêmes entrés en grève le 30 mai et à nouveau en juin et juillet pour des augmentations de salaires et la levée de sanctions contre les délégués de la CGT-Ma de Colas.

Depuis plusieurs années les travailleurs de Mayotte du public comme du privé, se mobilisent régulièrement pour réclamer de meilleures conditions de travail et de vie en faisant montre de beaucoup de combativité face à leurs employeurs ou aux autorités qui interviennent à la demande des patrons pour tenter d'intimider les grévistes et leurs familles, voire briser les grèves.

En 2016, la grève générale pour « l'égalité réelle » avait duré quinze jours, du 30 mars au 15 avril, et avait paralysé le pays en bloquant les routes, les administrations et bon nombre d'entreprises.

Mais le relevé de conclusions signé à Paris en présence de l'ex-ministre de l'Outremer George Pau-Langenin, censé apporter des améliorations tarde à se concrétiser.

Les travailleurs de Mayotte soutenus par la population, ont décidé de mettre le gouvernement Macron-Phillippe ...au parfum !

La grève des ouvriers de Colas se poursuit

Les salariés de Colas et de ETPC ont rejoint ce lundi les dockers du port de Longoni pour cette première journée de grève générale. Ils ont entamé leur 11ème semaine de grève.

La grève des ouvriers de Colas a démarré le 2 mai pour une augmentation de salaire de 300 euros, la mise en place du régime d'intéressement et de participation, l'évolution de la part patronale des titres de restauration à 5,38 euros, l'augmentation de la prime de transport qui tient compte du tarif réel des taxis, la mise en place d'une mutuelle santé pour l'ensemble des salariés, la mise en place d'une complémentaire retraite par exception territoriale avec effet au 1er janvier 2017 (Arrco), et l'attribution d'une prime exceptionnelle pour l'exercice 2016 à chaque salarié pour un montant de 800 euros.

La grève qui est suivie par un peu plus de 150 salariés sur les 572 paralyse les chantiers et la carrière de ETPC qui fait partie du même groupe.

En réponse à leurs revendications, la direction de Colas n'a proposé que 200 euros de primes dont ne bénéficieraient pas les employés en CDD et en contrats de chantiers.

Depuis plus de deux mois elle mise sur le pourrissement de la grève en ne se présentant pas aux réunions de négociations, en prenant des sanctions contre des grévistes qu'elle a convoqués le 13 juillet en entretien préalable à licenciement.

Il y a deux ans, au mois de juin, juillet et août, les ouvriers de Colas, entreprise qui est présente à Mayotte depuis plus de 60 ans, avaient déjà fait grève pour dénoncer «sa volonté de casser les syndicats.»

Avec la grève générale lancée lundi par la CGT-Ma et qui commence à s'amplifier, les ouvriers de Colas ont trouvé du renfort. L'action collective est le meilleur moyen de faire payer les actionnaires de Colas qui s'enrichissent sur le dos des travailleurs.

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.
Venez nombreux !

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68